

La Revue Canadienne publie un Album littéraire et musical, paraissant tous les mois, par livraisons de 32 pages de matières littéraires et 4 pages de musique. Les douze livraisons de l'année contiennent la matière de 10 volumes ordinaires.

ON S'ABONNE :

A Montréal, AUX BUREAUX No. 15,

RUE ST. VINCENT.

A Québec, CHEZ M. F. X. JULIEN,

MAISON DE LA CORPORATION.

# La Revue Canadienne

DU MONDE POLITIQUE, RELIGIEUX, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL.

LOUIS. O. LE TOURNEUX, RÉDACTEUR EN CHEF.

Education.

Industrie.

Progres.

PARAISANT LES MARDI ET VENDREDI

CONDITIONS D'ABONNEMENT. (Payable d'avance.)

Abonnement au Journal semi-hebdomadaire seul	\$1 0 0
Abonnement à l'Album Mensuel Littéraire et Musical, seul	\$1 0 0
Aux deux publications réunies	\$2 10 0
PRIX DES ANNONCES.	
Six lignes et au-dessous, première insertion	2s.-6d.
Dix lignes et au-dessous, première insertion	2s.-6d.
Au-dessus par lignes	4d.
Toute insertion subséquente, le quart du prix. (Affranchir les lettres.)	

## COMPAGNIE D'Assurance Mutuelle Contre le feu du Comté de Montréal.

AVIS.

LES Membres de la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le Feu du Comté de Montréal ont été avisés qu'ils ont quatre répartitions de dividendes qui ont été déclarés payables pendant l'année sur les billets de prime, aux dates respectives qui suivent, savoir :

- 4 par cent, le 4 Octobre, A. M. 1845.
- idem 23 Mai, " 1846.
- 14 idem 4 Août, P. M. 1846.
- 4 ditto 17 Août, " "

Et que les dits Dividendes ou répartitions formant tout sept par cent, devront être payés au Bureau de la Compagnie de cette ville, le ou avant le cinquième jour d'Octobre prochain conformément aux actes de la 4me et 6me années de Guillaume IV. chap. 33, de la 4me et 5me Victoria, chap. 40, de la 6me Victoria, chap. 17 et 18, et de la 8me Victoria, chap. 64, et suivant les Règlements de l'Ins-titution.

Par ordre du Bureau, P. L. Le TOURNEUX, SECRETAIRE ET TRESORIER.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle, contre le Feu du Comté de Montréal, Montréal, 21 août, 1846.

## COMPAGNIE D'Assurance Mutuelle Contre le feu du Comté de Montréal.

AVIS.

L'Assemblée annuelle des membres de la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le Feu du Comté de Montréal, aura lieu au Bureau de la Compagnie, Rue St. Sacrement en la ville de Montréal, LUNDI le cinquième jour d'OCTOBRE prochain, à ONZE heures du matin, Afin d'élire un nouveau bureau de Directeurs pour l'année prochaine, conformément aux Actes d'Incorporation et suivant les règlements de la compagnie. Il sera là et alors soumis à l'Assemblée un état des affaires de l'Ins-titution.

Par ordre du Bureau, P. L. Le TOURNEUX, SECRETAIRE.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle, contre le Feu du Comté de Montréal, Montréal, 21 août, 1846.



LIGNE DE STEAMERS

entre Montreal et Quebec.

JUSQU'A avis ultérieur, le prix du Passage par les Steamers "MONTREAL" "QUEEN" et "LORD SYDENHAM" sera comme suit : Passagers de chambre (les repas compris) 10s 0d. Passagers d'avant 2s 6d. Le fret, suivant le Tarif.

JOHN TORRANCE et Cie. Agts. M. et Q. Steam. Bt. Co.

## ECOLE COMMERCIALE DE BONSECOURS.

L'ECOLE COMMERCIALE de Notre-Dame de Bonsecours s'ouvrira MARDI le premier de Septembre prochain. H. C. SHARING.

Montréal, 11 août.

La rentrée des élèves aura lieu au Collège de Maska le 16 de septembre. On prie bien les parents d'éviter les inconveniens qui pourraient résulter s'ils n'étaient pas exactes à envoyer leur enfants sans retard.

J. LAROCHE, Pire. Les journaux français de Montréal sont priés de se procurer 3 fois cette annonce. 25 août.

CATÉCHISME D'ÉCONOMIE POLITIQUE, OU Instruction familière, qui montre de quelle façon les richesses sont produites, distribuées et consommées dans la société. Par J. B. SAY. Révisé et augmenté de notes et d'une préface, par M. CHARLES COMTE. 1 volume in-12. 1er septembre.

## AVIS.

LA SOCIÉTÉ ci-devant existante entre HARRISON STEPHENS, JOHN YOUNG et ROMEO H. STEPHENS, sous noms de STEPHENS, YOUNG et Cie., a été dissoute, aujourd'hui, par consentement mutuel.

Toutes dettes dues à, et par la dite Société, seront réglées par JOHN YOUNG et BENJAMIN HOLMES. HARRISON STEPHENS, JOHN YOUNG, ROMEO H. STEPHENS, Montréal, 1er septembre 1846.

## AVIS.

LES AFFAIRES faites jusqu'ici par MM. HARRISON STEPHENS, JOHN YOUNG et ROMEO H. STEPHENS, seront CONTLNUEES par les soussignés, sous les noms de STEPHENS, YOUNG et Cie., JOHN YOUNG, BENJAMIN HOLMES. Montréal, 1er septembre 1846.

M. P. C. et de LAMOURONX. Le Soussigné vient de recevoir quelques caisses de cet excellent Sirop. Pharmacie Centrale, 69, rue St. Paul. 1er septembre.

Le Soussigné a enfin la satisfaction d'annoncer qu'après avoir éprouvé un retard injuste et vexatoire de quatre années, il peut maintenant reprendre la PUBLICATION DE

MAGNIFIQUE PLAN

GRAVÉ

DES

Opérations Navales et Militaires

DEVANT QUÉBEC,

ET DE

La mort de Wolfe,

Sous le Patronage distingué de Son Excellence le Lieutenant Général le très-Honorable COMTE DE CATHCARTH.

Avant l'interruption de la publication, le Soussigné avait été honoré du patronage le plus distingué dans le ROYAUME UNI—aussi de l'approbation unanime et de l'encouragement de toutes les villes incorporées de L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD et la dernière approbation de son ouvrage lui a été récemment donnée par le vote unanime des Communes du Canada.

Les copies de cette gravure ont été jusqu'à aujourd'hui livrées aux Souscripteurs seulement, c'est pour eux que les copies qui restent à livrer sont destinées.

ALFRED HAWKINS, Mont Plaisant Québec. Août 1846.

On reçoit à ce Bureau les noms des Souscripteur

Le certificat qui suit est présenté à M. Hawkins à Londres, par l'officier distingué dont il porte le nom.

D'après une connaissance parfaite des environs de Québec ayant résidé là pendant dix ans, la plus grande partie de ce temps sur les Paines d'Abraham, et d'après une connaissance générale des opérations de 1759 telles que détaillées dans divers publications, et telles que décrites par des individus qui eurent une part à ces opérations, je crois pouvoir recommander le Plan de M. Alfred Hawkins comme méritant bien l'attention de ceux à qui il est dédié et le patronage du public anglais.

(Signé) JOHN HARVEY.

## PROSPÉRIÉTÉS D'UNE MAISON D'ÉDUCATION A L'INDUSTRIE.

Un nouvel Institut, sous la présidence de messire Mansault, V. G., et curé du lieu, ouvrira ses classes le 15 de septembre. En attendant l'arrivée des frères de l'ordre de St. Viateur, qui doivent avoir la conduite de cette maison, des ecclésiastiques prendront la direction des classes. On y enseignera la lecture et l'écriture tant en français qu'en anglais et les premières règles; mais il y aura aussi des classes plus élevées où on enseignera l'arithmétique dans toutes ses branches, la tenue des livres de comptes, la géométrie, l'usage des globes, l'histoire et le dessin: enfin toutes les parties de l'instruction qui sont le plus en usage dans le monde. On sera aussi en mesure de donner, dans le cours de l'année, des leçons de musique aux élèves pour le piano et l'orgue dans le but de former des organistes pour la campagne.

Les écoliers résideront constamment à l'Académie et y coucheront afin d'être élevé dans la discipline chrétienne sous la vue de maîtres religieux, mais il leur sera donné un temps convenable pour aller prendre leurs repas chez eux où à leur maison de pension. Pour les conditions, on pourra s'adresser à messire Mansault, président. Les avantages qu'on trouvera dans cet établissement engageront sans doute les parents à y envoyer leur enfants. On n'aurait jamais pu choisir un local plus agréable et meilleur pour la santé; la belle rivière de l'Assomption, qui passe à quelques arpens de cette maison, ne contribue pas peu à la salubrité de l'air et fournit aux élèves d'agréables promenades les jours de congé. Cette maison étant plus rapprochée de l'église que du village évitera aux enfants biens des distractions, en même temps quelle leur donnera le moyen de remplir facilement tous devoirs de religion et même leurs petits exercices de piété suivant leur piété et leur dévotion. 25 août.

## Établissement à vendre.

MAISON, caves et glacière, cours, jardins, écuries, colombier et autres dépendances au village de la paroisse St. Benoît. Ensemble, ou séparément, plusieurs autres emplacements dans le même village, un verger et diverses prairies, terres et fermes dans la même paroisse. Titres incontestables.

Conditions faciles, une partie du prix exigée comptant le reste payable en neuf ou dix années. S'adresser sur le lieu à M. Girouard. St. Benoît, 11 août, 1846.

## Terres et Emplacements

A VENDRE DANS LES COMTÉS DE VERCHÈRES RICHELIEU ET ST. HYACINTHE.

LES Soussignés offrent en vente nombre de terres en bon état de culture situées dans les Comtés de Verchères, Richelieu et St. Hyacinthe et ayant depuis 60 jusqu'à 300 arpents en superficie.

Plusieurs de ces localités les plus désirables en Canada, à peu de distance de la Ligne du Chemin de Fer, qui doit être construit entre le St. Laurent et l'Océan Atlantique. Les autres sont situées dans le voisinage du chemin de bois actuellement en voie de construction entre Chambly et Granby.

Aussi à vendre des emplacements dans les villages florissants de St. Hyacinthe et de St. Césaire. Et à louer à des conditions avantageuses une distillerie située au Village DEBARTZCH, paroisse de St. Charles.

S'adresser à KIERZKOWSKI, à St. Charles. Ou à LEWIS T. DRUMMOND, M. P. P. Coin des rues Craig et St. Joseph. Montréal, 25 août.

## PLACE DANS UN BANC.

A LOUER Louer une place dans un banc de la Nef de l'église paroissiale de cette ville, No. 196 s'adresser au Bureau de la Revue Canadienne. Montréal 15 septembre 1846.

## HOTEL DE MINERVE A L'ASSOMPTION.

SES AMÉLIORATIONS.

OUTRE la beauté et les avantages de cette maison son aisance, quoique déjà très connue M. JETTE y a encore fait ajouter une aile qui donnera toute espèce de commodités à cet édifice.

M. PIERRE PERRAULT déjà bien connu dans cette branche de commerce comme on a pu en juger lorsqu'il tenait l'Hôtel de Varannes, vient de s'associer à M. CHARLES ARCHAMBAULT, Photellier actuel. Ces deux Messieurs se proposent de tenir cette maison sur le plus grand pied, en sorte que le voyageur y trouve tout ce qu'il faut de confortable. Ces Messieurs se flattent aussi de la faveur publique.

TATTERSALL,



PAR

P. FOURNIER, CHEVEAUX, VOITURES, HRNAIS, ETC.

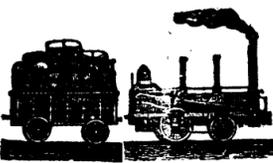
DÉPÔT.

LA PORTE VOISINE DE LA STATION DE POLICE, DANS LES COURS DE L'HOTEL DU PAVILLON, RUE SAINT-BONAVENTURE.

Le Soussigné a l'honneur d'informer ses amis et le public en général qu'il a ouvert un TATTERSALL pour la vente des CHEVEAUX, ETC., et il espère recevoir un encouragement libéral de la part de ceux d'entre le public qui voudront bien le patronner; ses chevaux seront modérés. Ses écuries peuvent contenir 24 chevaux et de bonnes remises pour voitures.

Il fera des ventes chaque MARDI et VENDREDI de la semaine à ONZE heures A. M.

P. FOURNIER, Encanteur et Courtier. 1er septembre.



## CHEMIN DE FER

DU ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE.

### Avis aux contracteurs.

DES SOUMISSIONS seront reçues au Bureau de la COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE, No. 18, Petite rue St. Jacques, dans la cité de Montréal, jusqu'au VINGT-QUATRE SEPTEMBRE prochain pour le NIVELAGE, la MACONNERIE et les PONT d'une DIVISION DU CHEMIN, s'étendant depuis le FLEUVE ST. LAURENT jusqu'au VILLAGE DE ST. HYACINTHE, distance d'environ 30 milles.

Les PLANS, PROFILS et DEVIS peuvent être vus, et toutes les informations nécessaires reçues aux Chambres de l'Ingénieur, aux Bureaux de la Compagnie, à Montréal, le ou après le 15 du dit mois.

Les personnes qui feront des propositions pour les travaux ou une partie d'eux sont priés d'accompagner leurs soumissions de sûretés suffisantes.

Par ordre du Bureau, THOMAS STEERS, Secrétaire. Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer du St. Laurent et de l'Atlantique. Montréal 28 août 1846.

## CHEMIN DE FER

DU ST. LAURENT DE L'ATLANTIQUE.

### AVIS

LES ACTIONNAIRES de la COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE, ayant à leur Assemblée générale tenue le 22 courant, résolu unanimement de commencer immédiatement le chemin de fer, ce qui a rendu absolues les souscriptions au capital requies sous condition (après le 30 ultimo) les nouveaux Actionnaires sont requis de payer le premier versement de 24 1/2s courant par part, au Trésorier, au Bureau de la Compagnie. 18, petite rue St. Jacques.

Par ordre du Bureau, THOMAS STEERS, Secrétaire. et Trés. Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer du St. Laurent et de l'Atlantique, Montréal, 25 août 1846.

## MARCHANDISES SECHES,

HARDES FAITES,

MAGASIN N° 177, RUE ST. PAUL.

Le soussigné reçoit maintenant un grand assortiment de Marchandises et de hardes faites telles que, PALETONS d'hiver, FRACS, SRTOUTS, MANTEAUX, PANTALONS, GILETS, VESTES, etc, des meilleurs patrons, et une variété considérable d'effets d'automne et d'hiver dont il disposera à DIX POUR CENT meilleur marché qu'aucun autre établissement de cette ville.

Le soussigné ayant à son emploi des tailleurs habiles se chargera de la confection de toutes capées d'habits et d'habillements, dans le dernier goût. Il appelle l'attention des marchands du Haut-Canada et de la Campagne sur son fonds de marchandises. Il trouveront de grands avantages à visiter son établissement.

LOUIS FLAMONDON. Montréal, 11 Sept.

## REVUE MÉDICALE.

DU SUICIDE.

Le suicide a toujours été un sujet de méditations pour les moralistes; mais, depuis quelques années, il a plus particulièrement appelé leur attention. Il était, en effet, impossible qu'il en fut autrement, en voyant la progression croissante des suicides, établie par les comptes-rendus de la justice criminelle; ainsi, en 1827, il y eut 1,542 suicides; en 1828, 1,751; en 1829, 1,901; en 1831, 2,004; en 1832, 2,156; en 1836, 2,340; en 1837, 2,443; en 1838, 2,586; en 1839, 2,747; enfin, en 1845, 3040.

Nous ne parlons point ici des tentatives de suicide, qu'on évalue à deux fois autant.

L'augmentation n'a pas été moins remarquable dans le département de la Seine, qui en compte du cinquième au sixième du nombre total; ainsi, tandis qu'en 1834 la proportion était de 352, elle s'est élevée en 1843, à 541; l'accroissement de la population doit, sans doute, être pris en considération, mais il suffit d'étudier les rapports pour voir qu'il y a là autre chose.

Les opinions les plus diverses ont été émises sur le suicide; les uns le regardent comme un acte libre, qui entraîne une responsabilité; les autres, comme le résultat de la folie.

Ceux-ci le vantent comme une preuve de courage, ceux-là le condamnent comme un exemple de lâcheté; la religion en fait un crime, et la morale une action coupable.

Toutes ces opinions ont un côté vrai; dès qu'elles veulent régner d'une manière exclusive, elles conduisent à l'erreur. Prendre tout ramener à l'unité, en psychologie, en morale, en médecine, c'est oublier que l'homme est un sujet merveilleusement vain, divers et ondoyant, qu'il est malaisé d'y fonder jugement constant.

Il y a d'ailleurs un moyen d'éclairer la question, c'est de remonter à la source des causes qui déterminent le suicide; parmi celles qui figurent dans le compte général de la justice criminelle en 1839, on trouve, en première ligne:

La misère et les revers de fortune...	pour 433
Les affections de famille.....	272
L'amour, la jalousie, l'inconduite..	248
Les contrariétés diverses.....	272
Les maladies cérébrales (y compris la folie).....	763
L'ivresse, l'ivrognerie.....	147
Les souffrances physiques.....	258
Les suicides après assassinat, empoisonnement, incendie.....	29
Les motifs inconnus.....	315

2,747

En résumé, souffrances morales et physiques, voilà le grand pivot sur lequel tourne le suicide, c'est une analogie de plus avec la folie. Est-ce à dire pour cela que le suicide est toujours un acte de folie, une maladie? Nous ne saurions assez protester contre une semblable doctrine, dont les conséquences fâcheuses sont d'ailleurs faciles à prévoir. Les Malthus au petit pied qui ont donné cette solution, croient sans doute avoir simplifié la question; mais si au lieu de faire des théories, ils s'étaient donné la peine d'ouvrir les archives, si précieuses, du parquet, ils auraient vu que les choses ne se passaient point ainsi.

Il peut être fort rassurant pour les consciences de prétendre, lorsque la misère jette un homme dans le suicide, qu'il était insensé; mais la plus légère observation des faits vient troubler cette quêtude: les preuves surabondent. Je choisis, au hasard, dans les cinq mille biographies qui ont passé sous mes yeux, et que j'ai toutes lues avec soin; le premier exemple que je prends, est celui d'un père qui s'asphyxie, pendant l'absence de sa fille:

"Ma chère enfant, lui écrit-il, j'ai soixante-neuf ans, je suis infirme, paralysé, presque aveugle; j'ai tout fait pour cesser d'être à ta charge, je n'ai pu réussir à rien; lorsque je me suis traîné aux hôpitaux pour y réclamer mon admission, on m'a répondu que je n'avais pas l'âge! Depuis six mois, tu épuises tes ressources; il ne passe pas de semaine que tu ne portes quelque effet au Mont-de-Piété; la fin de tout cela est certaine, c'est la plus affreuse misère pour nous deux; il vaut cent fois mieux que je termine ma pénible existence. Je profite du moment où tu es sortie; quand tu rentreras, tous mes maux seront terminés, et tu n'auras plus à travailler que pour toi."

Dans le second exemple, c'est un homme que le désir de s'enrichir promptement a conduit à une ruine complète; voici la lettre dans laquelle il fait connaître les motifs de son suicide:

"Ma chère femme, il faut absolument nous quitter; depuis six mois, je lutte contre cette fatale résolution: l'instinct de la vie est si fort! et néanmoins, en cédant à l'idée qui m'obsédait, le mal aurait été moins grand. J'avais tant souffert dans ma jeunesse, que je m'étais juré de mettre fin à mon existence, si la misère venait m'assaillir une seconde fois. A dix-huit ans, pour échapper aux privations de toute na-

ture, je résolus d'aller chercher la mort dans les combats; aujourd'hui, je n'ai plus la même ressource. Tu me maudiras, tendre amie, car je te laisse dans une véritable détresse; cependant, tout n'est pas encore perdu, si notre fils sait apprécier les sacrifices que nous avons faits pour lui, il n'abandonnera pas sa mère.

"Faut-il, qu'après les angoisses de ma jeunesse, je me sois laissé aller aux spéculations de la Bourse? Devais-je oublier que jamais je n'avais pu faire le moindre gain aux jeux de hasard, et qu'ils m'inspiraient un éloignement invincible? Puisque la Providence m'avait envoyé un héritage, j'aurais dû rester tranquille; l'ambition et les mauvais conseils m'ont perdu.

"Maudit soit celui qui m'a entraîné dans une route aussi pernicieuse; sans lui, nous serions encore heureux; mais en voyant les opérations de la bourse, en excitant mon amour-propre, en accusant mon incapacité, il m'a engagé dans cette voie périlleuse. Toi aussi, ma chère femme, en approuvant ses perfides conseils (loin de moi la pensée de t'en faire des reproches!) tu m'as également excité. Tous les torts sont de mon côté: je n'aurais point dû jouer, car les bons avis ne m'avaient point manqué.

"Il me restait encore quelques faibles ressources, avec lesquelles j'aurais pu prolonger mon existence; je n'ai pu résister à la pensée de te voir dans la misère; moi qui depuis mon mariage n'avais eu qu'une seule idée, celle de te créer une position assurée, je suis resté sans forces, devant un aussi triste résultat.

"Et toi, mon cher fils, qui, après ta mère, étais l'objet de toutes mes sollicitudes, que l'exemple de ton pauvre père te serve de leçon; c'était avec joie que je te voyais grandir dans les principes de l'honneur; ta bonne conduite t'avait déjà fait une réputation parmi les personnes de notre connaissance. Tu ne m'auras plus pour te guider; deviens le consolateur et le soutien de ta mère. Depuis six mois, je désirais ardemment te confier mes peines; m'entendre avec toi, pour réparer nos malheurs; mais la honte de l'aveu a été plus forte que ma volonté.

"Cher enfant, je suis une victime de la misère; j'ai lutté contre elle, je croyais l'avoir vaincue: une ambition exagérée a tout anéanti; me voilà retorbé, aujourd'hui, dans le gouffre, avec trente ans de plus. Je suis heureux de t'avoir donné de l'éducation: elle t'aidera à sortir de la malheureuse position où ma mort va vous mettre. Lorsque tu seras en âge de te marier, prends une femme qui t'apporte quelque fortune, car rien ne brise plus les liens conjugaux que les étreintes de la pauvreté.

"A Dieu, mes chers amis, je vous embrasse le désespoir dans le cœur, mon dernier soupir est pour vous."

Je le demande, où trouver dans une pareille lettre des signes de folie? Point de déclamation, point de poses théâtrales; c'est le désespoir d'un homme qui, parvenu à la fin de sa carrière, se voyant ruiné, et n'ayant plus cette énergie de la jeunesse et de l'âge mur, ne peut supporter la vue du spectre hideux de la misère. Cet exemple, que j'ai pris, entre des centaines d'autres, n'est-il pas la conséquence de cette soif de la fortune, de ce besoin d'arriver vite, qui se sont emparés des esprits? Pour résister, en pareil cas, il faut être religieux ou philosophe ou tous les deux à la fois, ce qui vaut beaucoup mieux.

La misère peut donc conduire au suicide sans qu'il y ait folie.

## Histoire des noms des Etats-Unis.

Un journal de New-York donne l'origine suivante des noms des états de l'Union américaine: La Maine fut ainsi appelé vers l'an 1638, du nom de la province du Maine, en France, dont Henriette-Marie, reine d'Angleterre, était alors propriétaire.—New-Hampshire: le territoire de cet état fut acheté par la compagnie de Plymouth au capitaine Masson, et cédé à la compagnie des lettres-patentes du 7 novembre 1639; il regut son nom de celui de la province d'Angleterre, Hampshire, dont le capitaine Masson était gouverneur à Portsmouth. Le Vermont fut ainsi appelé par ses habitants, dans leur déclaration d'indépendance, le 16 janvier 1777; il vient de deux mots français, vert mont, ou verte montagne.—Massachusetts tire son nom d'une tribu d'Indiens qui habitent les environs de Boston. Ce nom paraît dériver de deux mots indiens qui signifient Montagnes bleues.—Rhode-Island fut ainsi nommé, en 1644, en mémoire de l'île de Rhodes, dans la Méditerranée.—Connecticut est le nom indien de la principale rivière de cet état.—New-York, en mémoire du duc d'York et d'Albanie, à qui le territoire de cet état avait été concédé.—Pennsylvanie, d'après William Penn, en 1681. Delaware prit son nom, en 1703, de la baie Delaware, sur les bords de laquelle cet état est situé, et où mourut lord delaware.—Maryland, en l'honneur de la reine Henriette Marie, femme de Charles Ier, consigné dans les lettres-patentes délivrées à lord Baltimore, le 30 juin